



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 JUIN 2019 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 36
absents représentés : 13
absentes : 5

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Christine JAURY-CHAMALBIDE, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Pierre PECASTAINGS, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à M. Jean-Louis VILLENAVE, M. Louis GALDOS a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à Mme Françoise TROCCARD, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à Mme Aline MARCHAND, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST, Mme Christine TOULAN-ARRONDEAU a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER.

Absentes : Mesdames Nathalie CASTETS, Catherine COLL, Christine GAYON, Chantal JOURAVLEFF, Stéphanie MORA-DAUGAREIL.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre PECASTAINGS.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 19 OCTOBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

A - MARCHÉS PUBLICS

1 - Marchés et accords-cadres selon la procédure adaptée :

- Services

Stratégie liaisons douces 2020-2030

Notification : 7 juin 2019

Titulaire : MOBITHINK à Toulouse (31300)

Montant : 29 500,00 € HT pour la mission de base et 15 000,00 € HT maximum pour la durée du marché pour des réunions supplémentaires.

- Fournitures

Achat de matériels de cuisine pour le pôle culinaire de MACS

Notification : 20 mai 2019

Lot 1 : Achat d'une sauteuse de cuisson pression multifonction et d'un four mixte 10 niveaux GN 1/1 sur piétement le tout électrique.

Titulaire : LABRUQUERE à Bayonne (64100)

Montant : 43 506,07 € HT

Lot 2 : Achat d'une pompe de transfert d'aliments

Titulaire : MECAPACK à POUZAUGES (85700)

Montant : 7 576,29 € HT

Lot 3 : Achat un mixeur plongeant, 30 grilles GN 1/1 perforées, 1 extracteur de jus automatiques, 1 support de coupe légumes pour Robot coupe CL 55

Titulaire : LABRUQUERE à Bayonne (64100)

Montant : 3 995,60 € HT

- Travaux

Travaux de reconstruction d'un ouvrage d'art à Saubion (40230)

Notification : 13 mai 2019

Titulaire : BTPS à Bayonne (64100)

Montant : 110 340,00 € HT

Travaux de fauchage des accotements, le débroussaillage des dépendances routières et le curage de fossés sur les voies communales du territoire de la communauté de communes MACS

Notification : 29 mai 2019

Titulaire : DUGUINE à Ainhice Mongelos (64220)

Montant : 1 500 000,00 € maximum HT pour la durée de l'accord-cadre (1 + 3 fois 1 an)

Travaux de forage de reconnaissance géothermique

Notification : 7 juin 2019

Titulaire : FORAQUITAINE JURQUET à Poydesseaux (40120)

Montant : 75 335,00 € HT

2 - Marchés et accords-cadres selon une procédure formalisée :

Néant.

3 - Modification des contrats en cours d'exécution

Travaux de construction pour l'extension du siège de la Communauté de communes MACS - Lot 15 A : Terrassement Assainissement Voirie

Notification : 10 mai 2019

Objet de la modification : travaux modificatifs pour un montant de 69 587,20 € HT supplémentaire.

Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la pose de signalisation verticale - Lot n° 1 : Fourniture et pose éventuelle de matériel de signalisation verticale permanente et temporaire de police, directionnelle et de sécurité

Notification : 11 juin 2019

Objet de la modification : ajouter au bordereau des prix initial un bordereau des prix supplémentaires permettant la réalisation complète des prestations prévues à l'accord-cadre.

Pas d'incidence financière.

B - CULTURE - SPORT

Décision n° 20190513DC32 du 13 mai 2019 :

- de signer le projet de convention de partenariat avec l'association « Pestacles et Compagnie » pour la mise à disposition des « Cabanes à lire », activité découverte autour de l'album jeunesse, pour les enfants et les assistantes maternelles, le 21 juin 2019, dans les locaux de la Maison de la petite enfance de Soorts-Hossegor,
- de verser à l'association « Pestacles et Compagnie », en contrepartie de la prestation définie ci-avant, le montant de 198 euros.

Décision n° 20190513DC33 du 13 mai 2019 de signer la convention d'objectifs et de moyens pour formaliser le partenariat entre la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) et l'association APALA (Association pour l'Art Lyrique en Aquitaine), sur le fondement de la subvention d'un montant de 22 000 euros, attribuée au titre de l'année 2019.

Décision n° 20190513DC34 du 13 mai 2019 de signer la convention d'objectifs et de moyens formalisant le partenariat entre la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) et l'association Centres Musicaux Ruraux (CMR), sur le fondement des subventions attribuées au titre de l'année 2019 :

- une subvention d'un montant de 11 000 € (onze mille euros) ;
- une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) projet de création musicale et de médiation « Le Cristal Baschet sous les mers ».

Décision n° 20190513DC35 du 13 mai 2019 de signer la convention d'objectifs et de moyens formalisant le partenariat entre la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) et l'association Festiv'Adour, sur le fondement de la subvention d'un montant de sept mille cinq cents euros (7 500 €), attribuée au titre de l'année 2019.

Décision n° 20190513DC36 du 13 mai 2019 de signer la convention d'objectifs et de moyens formalisant le partenariat entre la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) et l'association Lire sur la vague, sur le fondement de la subvention d'un montant de douze mille euros (12 000 €), attribuée au titre de l'année 2019.

Décision n° 20190513DC37 du 13 mai 2019 de signer la convention d'objectifs et de moyens formalisant le partenariat entre la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) et l'association Scène aux champs, en application de la subvention d'un montant de dix-huit mille euros (18 000 €) attribuée au titre de l'année 2019.

Décision n° 20190513DC38 du 13 mai 2019 de signer la convention de partenariat formalisant les relations entre la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) et la commune de Soustons, sur le fondement de la subvention d'un montant de dix mille euros (10 000 €), attribuée au titre de l'année 2019 (programme d'actions de développement culturel local).

Décision n° 20190513DC39 du 13 mai 2019 de signer la convention de partenariat formalisant les relations entre la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) et la commune de Saubrigues, sur le fondement de la subvention d'un montant de huit mille cinq cent euros (8 500 €), attribuée au titre de l'année 2019 (programme d'actions de développement culturel local).

Décision n° 20190524DC42 du 24 mai 2019 :

- de signer la convention de partenariat avec l'association Festiv'Adour répartissant les prises en charge et engagements pour l'organisation de la Journée « Adour mon amour » le dimanche 2 juin 2019, intégrée au festival Festiv'Adour pour lequel l'association perçoit une subvention annuelle ;
- de signer le contrat de cession avec la compagnie L'arbre à Vache pour la présentation du spectacle « GoodBye Persil » proposé à Saubusse dans le cadre de cette journée et de prendre en charge le cachet artistique correspondant. La Communauté de communes versera à la compagnie L'arbre à Vache la somme de 1 400,00 € TTC en exécution du contrat de cession ainsi que les droits d'auteurs liés au spectacle « GoodBye Persil » ;
- de prendre en charge une partie de la prestation de sécurité civile, à hauteur de 450 € TTC, facturée par l'association « Capbreton Sauvetage côtier » ;
- de prendre en charge :
 - o la location de 37 bicyclettes louées auprès de la « Base Nautique La Marquèze » pour un montant de 340 € TTC ;
 - o la location de divers moyens de locomotion auprès de la société « Loc Sport » pour un montant de 1 200 € TTC ;
 - o l'impression d'affiches et installation dans les panneaux sucettes pour un montant de 3 427 € TTC (budget communication).

Décision n° 20190524DC43 du 24 mai 2019 de signer la convention d'objectifs et de moyens formalisant le partenariat entre la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) et l'association l'Etabli, sur le fondement de la subvention d'un montant de dix mille euros (10 000 €), attribuée au titre de l'année 2019.

C - MUTUALISATION DE MATÉRIELS

Décision n° 20190612DC46 du 12 juin 2019 d'approuver le projet de règlement de mise à disposition de matériels événementiels communautaires définissant la liste des matériels susceptibles d'être mis à disposition, les conditions et modalités de mise à disposition, en particulier en matière de réservation, de retrait et restitution, et de responsabilité (cf. décision et règlement annexés).

D - FINANCES

Décision n° 20190502DC30 du 2 mai 2019 portant dissolution de la régie de recettes pour l'encaissement des produits issus de la fréquentation par les usagers des installations AMI à Soustons et Saint-Vincent de Tyrosse, en raison de l'intégration des services des ateliers multiservices informatiques rendus à titre gratuit au sein de l'Escale Eco (Soustons).

E - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 - Maison de services au public (MSAP)

Décision n° 20190509DC31 du 9 mai 2019 portant demande de subvention dans le cadre du Programme LEADER en fonctionnement et en investissement selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Investissement

| Postes de dépenses | | | Financeurs publics | | |
|---------------------------|--------------|-------------------------|---------------------|-------------|-----------------------|
| Nature | Montant € HT | Montant éligible LEADER | Nature | Montant | Montant LEADER |
| Gros œuvre démolitions | 25 412,22 € | - € | Etat _ DETR | 38 790,00 € | 38 790,00 € (20 %) |
| Ascenseur | 18 072,77 € | 18 072,77 € | LEADER | 30 000,00 € | 30 000,00 € (15 %) |
| Menuiserie aluminium | 10 742,10 € | - € | Conseil Régional NA | 23 331,57 € | 19 716,14 € (10 %) |
| Menuiserie intérieur bois | 15 770,81 € | 15 770,81 € | | | |

| | | | | | |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|------------------------|
| Sols souples | 12 699,89 € | 12 699,89 € | Autofinancement | 141 194,12 € | 108 655,23 € (55 %) |
| Plâtrerie | 15 834,17 € | 15 834,17 € | | | |
| Peinture | 10 800,00 € | 10 800,00 € | | | |
| Electricité | 18 763,69 € | 18 763,69 € | | | |
| CVC | 32 744,50 € | 32 744,50 € | | | |
| Signalétique intérieure porte et hall d'entrée / signalétique extérieure | 2 300,00 € | 2 300,00 € | | | |
| Honoraires architecte et BET | 21 175,54 € | 21 175,54 € | | | |
| Communication | 7 000,00 € | 7 000,00 € | | | |
| Informatique | 10 000,00 € | 10 000,00 € | | | |
| Mobilier | 32 000,00 € | 32 000,00 € | | | |
| TOTAL GENERAL HT | 233 315,69 € | 197 161,37 € | TOTAL GENERAL | 233 315,69 € | 197 161,37 € |

Fonctionnement

| Postes de dépenses | | | Financeurs publics | | |
|--|---------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|-----------------------|
| Nature | Montant HT | Montant éligible LEADER | Nature | Montant | Montant LEADER |
| Salaire de l'agent en poste sur deux ans (ETP) | 70 206,00 € | - € | LEADER | 23 793,56 € | 23 793,56 € (35 %) |
| Salaire d'un agent création de poste en septembre 2018 | 67 241,95 € | 67 241,95 € | Autofinancement | 85 834,00 € | 13 448,39 € (20 %) |
| | | | FNADT / Interopérateur | 30 000,00 € | 30 000,00 € (45 %) |
| TOTAL GENERAL HT | 137 447,95 € | 67 241,95 € | TOTAL GENERAL HT | 137 447,95 € | 67 241,95 € |

2 - Tourisme

Décision n° 20190604DC40 du 4 juin 2019 de signer le projet d'avenant n° 1 à la convention d'objectifs signé le 29 mars 2018 entre l'OTI et la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud (modification de la feuille de route de l'OTI pour l'année 2019 et du périmètre de gestion, qui comprenait un bureau d'information touristique dénommé « Point Infos Tourisme » à Capbreton, dont la vocation a évolué suite à la désaffectation prononcée par délibération du conseil communautaire du 23 mai 2019).

Décision n° 20190606DC45 du 6 juin 2019 de conclure un bail dérogatoire saisonnier, selon les conditions et modalités définies dans le projet qui y est annexé, entre la Communauté de communes et l'entreprise DSL, Design Symbol Local, représentée par Monsieur Jean-Luc LAGRAVE, demeurant Zone artisanale des 2 Pins, 4, rue des Galips, CAPBRETON (40140).

3 - Agriculture

Décision n° 20190606DC44 du 6 juin 2019 de conclure un bail à ferme, selon les conditions et modalités définies dans le projet qui y est annexé, entre la Communauté de communes et Madame Léa GROCCQ pour les parcelles et le fermage désignés ci-après :

| Commune | Références cadastrales | Surface | Nature | Catégorie | Prix à l'hectare | Prix total |
|---------|------------------------|---------|------------------|-----------|------------------|------------|
| MAGESCQ | AZ0017p AZ0036p | 2,5 ha | Terres agricoles | 2 | 150 € | 375 € |

F - PORT ET LAC

Décision n° 20190612DC41 du 12 juin 2019 d'agrèer Monsieur Clément RIGOT, ou toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer, désigné par ordonnance en date du 10 mai 2019 de Monsieur le Juge-Commissaire de la procédure collective de la SARL LA PERLA du Tribunal de commerce de Dax, pour reprendre l'exploitation du fonds de commerce comprenant :

- l'enseigne et le nom commercial sous lesquels il est exploité,
- la clientèle et l'achalandage y attachés,
- le mobilier et matériel commercial servant à l'exploitation, le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux situés Esplanade du Bourret, avenue Notre-Dame, 40130 Capbreton,
- le droit à la convention d'occupation du domaine public pour le temps restant à courir, la licence IV.

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 juin 2019

 Le président,
1
Pierre Froustey